

Points collectifs d'ordures ménagères : **badge d'accès obligatoire**

À PARTIR DU MARDI 18 FÉVRIER

Dès le **18 février 2025**, les **points collectifs** ne seront accessibles qu'aux usagers **disposant d'un badge**.



Vous n'avez pas encore votre badge ?

Sans badge, vous ne pourrez plus déposer vos sacs poubelles en point collectif !

PROCUREZ-VOUS LE VÔTRE LORS DE NOS PERMANENCES :

DATES	HORAIRES	LIEU
les LUNDIS 27/01, 03/02 et 10/02	13h à 17h30	Quai de Transfert <i>Chemin du Biançon, ZA de Fondurane MONTAUROUX</i>
les SAMEDIS 25/01, 01/02, 08/02 et 15/02	8h30 à 12h30	

POUR QUI ? Pour tous les habitants du Pays de Fayence, non éligibles à la collecte des ordures ménagères en porte-à-porte.

BON À SAVOIR : Si vous possédez déjà un badge de déchetterie du Pays de Fayence et que vous n'êtes pas éligible à la collecte en porte-à-porte : **pas besoin de vous déplacer, votre badge sera activé automatiquement.**

2025, EN AVANT AVEC LA REDEVANCE INCITATIVE !



UNE QUESTION ? CONTACTEZ LE SERVICE DÉCHETS :



04 94 85 93 89



environnement@cc-paysdefayence.fr

www.cc-paysdefayence.fr



Pays de Fayence
Provence d'Azur